



Modifier acte de naissance de ma fille

Par **nazreen**, le **31/10/2009** à **14:18**

Bonjour, je vous explique, voilà j'ai fait une reconnaissance anticipée donc avant la naissance de ma fille, ceci sur les conseils de mes collègues de travail. étant donné que je suis mariée je ne savais pas qu'il ne fallait pas faire de reconnaissance. mon mari réside à l'étranger (pakistan) moi je réside en France. je suis perdue dans les démarches que je pourrai faire pour que le nom de mon mari donc du papa de ma fille figure sur l'acte de naissance de ma fille. comme je suis de nationalité pakistanaise je n'ai pas pu faire le passeport et la carte d'identité pakistanaise de ma fille, il n'accepte pas de le faire si le nom du père ne figure pas sur l'acte de naissance de ma fille. j'ai prévu d'aller au Pakistan en décembre 2009 pour que ma fille voit son papa, mais n'ayant aucun papier pour que ma fille puisse voyager avec moi, je vous contacte et vous demande de l'aide s'il vous plaît aidez moi. Étant donné que ma fille est de nationalité pakistanaise (née en mai 2009) comme moi, je n'ai pas le droit d'avoir son passeport et la carte d'identité pakistanaise. d'après ce que l'ambassade du Pakistan m'a explicitement dit. CELA SIGNIFIE QUE MA FILLE N'A PLUS LE DROIT DE SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS. EST CE NORMAL?